

Se syndiquer : pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2017/2018

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU.28 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (Regards sur, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :
 Nom de naissance : Date de naissance :
 Adresse personnelle :
 Tél. personnel : Portable :
 E-mail :
 Affectation :
 Cops : Echelon :

Je me syndique au SNUipp-FSU.28 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section d'Eure-et-Loir.

MODE DE RÈGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de € (voir tableaux ci-contre)

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp 28,
 Je choisis le prélèvement automatique

(remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

66% de la cotisation est déductible

sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Echelon	Cotisation		Cotisation		Cotisation	
	Instiit	après déduction	PE	après déduction	PE HC	après déduction
1			126,00 €	42,00 €	180,00 €	60,00 €
2			126,00 €	42,00 €	200,00 €	66,67 €
3			144,00 €	48,00 €	214,00 €	71,33 €
4	133,00 €	44,33 €	151,00 €	50,33 €	226,00 €	75,33 €
5	137,00 €	45,67 €	158,00 €	52,67 €	243,00 €	81,00 €
6	142,00 €	47,33 €	168,00 €	56,00 €	257,00 €	85,67 €
7	146,00 €	48,67 €	180,00 €	60,00 €	271,00 €	90,33 €
8	154,00 €	51,33 €	190,00 €	63,33 €		
9	161,00 €	53,67 €	203,00 €	67,67 €		
10	171,00 €	57,00 €	218,00 €	72,67 €		
11	186,00 €	62,00 €	232,00 €	77,33 €		

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Temps partiel

Le montant est au prorata de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 85 €

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, Direction 2 à 4 cl	Ajouter 5 €
Secr MDA, CPC, Direction 5 à 9 cl	Ajouter 8 €
Direction d'école +10 cl ou d'Egpa	Ajouter 12 €

Cotisations hors échelon

M1	Cotisation 45 €
PES	Cotisation 126 €
Retraite inférieure à 1700 €	Cotisation 120 €
Retraite entre 1700 et 2000 €	Cotisation 140 €
Retraite supérieure à 2000 €	Cotisation 160 €
Disponibilité Congé Parental	gratuit
AESH/CUI/AVS	Cotisation 45 €

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier

**SNUipp-FSU.28 - 3 Rue L. Blériot
28300 CHAMPHOL**



par courriel

snu28@snuipp.fr

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs (3 à 10 mois) et la case "RECONDUCTION AUTOMATIQUE" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement.

RECONDUCTION AUTOMATIQUE	SEPTEMBRE 2017	OCTOBRE 2017	NOVEMBRE 2017	DECEMBRE 2017	JANVIER 2018	FEVRIER 2018	MARS 2018	AVRIL 2018	MAI 2018	JUIN 2018
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Débiteur

Nom Prénom (*):
 Adresse (*):
 CP (*): Ville (*):
 Pays (*):
 IBAN (*):
 BIC (*):

Identifiant Créancier SEPA : FR 08 ZZZ 400961

Nom : **SNU IPP 28**
 Adresse : 3 RUE Louis Blériot
 Code postal : 28300
 Ville : Champhol
 Pays : **FRANCE**

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis nous adresser l'ensemble.